



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt six du mois de Mars, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU proclamés élus à la suite des opérations des 14 et 21 Mars 1971 se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration communale.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

POUSSON - BAROUSSE - DOL - FAGES - DUFOR - ORLIAC - DELPHIN - GELIS - FERRE - SAUDUBRAY - FETIS - MAIRE - POLAK - GALAN - BOUISSOU - BLANCHARD - HOLZL - LECLERCQ - ANDREUCETTI - MAS - POMIAN - BARDIES - HENKINET.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur HOLZL Conseiller Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. POUSSON - BAROUSSE - DOL - FAGES - DUFOR - ORLIAC - DELPHIN - GELIS - FERRE - SAUDUBRAY - FETIS - MAIRE - POLAK - GALAN - BOUISSOU - BLANCHARD - HOLZL - LECLERCQ - ANDREUCETTI - MAS - POMIAN - BARDIES - HENKINET, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur HOLZL, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. SAUDUBRAY.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de Scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code de l'Administration communale, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité Absolue	12

Ont obtenu : M. POUSSON vingt deux voix. (22)

Monsieur POUSSON Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Premier tour de Scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité Absolue	12

Ont obtenu : M. GELIS André vingt deux voix. (22)

Monsieur GELIS André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :M. FAGES Hector vingt deux voix. (22)

M. FAGES Hector ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

ELECTION DE DEUX ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

M. le Maire expose :

" En raison du développement des services municipaux et de la multiplicité des tâches, je vous propose, conformément aux termes de l'article 56 du Code de l'Administration communale, de créer pour la durée de mon mandat deux postes supplémentaires d'Adjoints".

Le Conseil, Ouï cet exposé,

Considérant l'intérêt de cette proposition,

DECIDE DE créer pour la durée du mandat de Maire deux postes supplémentaires d'Adjoints, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code de l'Administration Communale.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu : M. BAROUSSE Edouard, vingt deux voix (22)

Monsieur BAROUSSE Edouard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Majorité absolue

12

Ont obtenu : M. DOL Pierre vingt deux voix (22)

Monsieur DOL Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ELECTION DE QUATRE DELEGUES AU BUREAU D'AIDE SOCIALE

M. le Maire, après avoir donné lecture de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, et des articles 1 et 2 du décret n° 54-6111 du 11 Juin 1954 modifié a invité le Conseil à procéder à l'élection de 4 délégués au Bureau d'Aide Sociale.

Le vote a donné les résultats suivants :

- élus à l'unanimité des voix : MM. DOL - HENKINET - MAIRE - Mme FERRE.

Les élus ont déclaré accepter leur mandat.

ELECTION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES

M. le Maire, après avoir donné lecture de l'article 144 du Code de l'Administration Communale, a invité le Conseil à procéder à l'élection de deux délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Barousse et du Comminges.

Le vote a donné les résultats suivants :

- élus à l'unanimité des voix : MM. POUSSON et FAGES.

Les élus ont déclaré accepter leur mandat.

ELECTION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'APPLICATION DU STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL

Dans les mêmes formes, sont élus deux délégués au Syndicat des Communes pour l'application du statut du Personnel Communal.

Le vote a donné les résultats suivants :

- élus à l'unanimité des voix : MM. POUSSON et GELIS, qui déclarent accepter leur mandat.

ELECTION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DE MONTREJEAU

Dans les mêmes formes, l'Assemblée élit deux délégués au Syndicat à vocation multiple du canton de MONTREJEAU.

Le vote donne le résultat suivant :

- Elus à l'unanimité des voix : MM. POUSSON et BAROUSSE qui déclarent accepter leur mandat.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE CLARAC POUR LA CREATION D'UN AERODROME

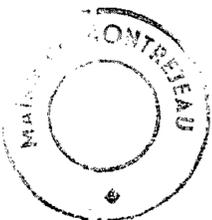
Dans les mêmes formes, il est procédé à l'élection d'un délégué au Syndicat Mixte de Clarac pour la création d'un aérodrome.

Le vote a donné le résultat suivant :

- M. MAIRE est élu à l'unanimité des voix et déclare accepter son mandat.

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S.N.

M. Jean POUSSON, Maire, étant déjà membre du Conseil d'Administration du C.E.S.N. de MONTREJEAU en sa qualité de Conseiller Général, demande à l'Assemblée de désigner un représentant du Conseil Municipal à ce Conseil d'Administration.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur BOUISSOU est élu à l'unanimité des voix.

FORMATION DE COMMISSIONS

M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir, en application de l'article 35 du Code de l'Administration Communale, procéder à la formation des Commissions permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide de constituer de la façon suivante la Commission Economique et celle des Travaux.

COMMISSION ECONOMIQUE : MM. POUSSON - GELIS - FAGES - BAROUSSE - ANDREUCETTI - BARDIES - DELPHIN - DUFOR - FETIS - GALAN - ORLIAC - POMIAN - SAUDUBRAY.

COMMISSION DES TRAVAUX : MM. POUSSON - FAGES - BAROUSSE - BLANCHARD - DELPHIN - HOLZL - MAIRE - MAS.

Remet à une prochaine réunion la constitution des autres Commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

[Handwritten signatures and notes]

Pousson
 Gelis
 Fages
 Barousse
 Andreucetti
 Bardies
 Delphin
 Dufor
 Fetis
 Galan
 Orliac
 Pomian
 Saudubray
 Holzl
 Maire
 Mas
 Blanchard
 Fages
 Barousse
 Pousson
 Delphin
 Holzl
 Maire
 Mas

